



Information Mutations:

Les joueurs qui intègrent le club sous le couvert d'une mutation, n'auront pas à payer cette mutation, le club la prendra en charge. Toutefois ces joueurs s'engagent pour deux saisons consécutives avec un chèque de caution signé en septembre.

Un point sera fait au mois de juin suivant, les licences de la seconde saison devront être faites avant Le 31.07.

Je, soussigné m'engage au club d' Arve-Giffre Handball pour les saisons et Je comprends que le chèque de caution que je signe ce jour sera encaissé si je décide de partir au bout d'une saison ou si je ne termine pas les 2 saisons en cours.

Fait à

Le

Signature :